




BULLETIN MUNICIPAL


2016



 Mot du maire – budget 2016

 Vie économique

 Vie municipale d’hier à aujourd’hui

 La parole aux associations





Le Mot du Maire

« Sécurité, Education, Economie »

Ces trois mots guident l'action 2016 du conseil municipal.

SECURITE. Avec la construction de trottoirs et la réalisation de l'éclairage public rue de Dommartin et rue de Fontenelle. L'achèvement du lotissement du bois joli puis La construction en cours de 7 maisons individuelles dans ce secteur nécessitent la mise en conformité / sécurité de cette zone.

EDUCATION. L'accueil périscolaire est très prisé. 40 écoliers prennent chaque jour leur repas, encadré par 4 salariés. L'accueil ouvre ses portes dès 7 heures du matin jusqu'à 18h30. Une vingtaine d'enfants sont accueillis en permanence. L'espace de 60 m² dédié à ce jour n'est pas suffisant. Nous avons décidé l'aménagement du premier étage de l'école (300 m²) pour les recevoir dans des conditions optimales La phase de définition des besoins se termine, les études se feront le deuxième semestre. Les travaux devront d'être réalisés pour permettre une ouverture mi-2017.

ECONOMIE. Baisse de dotation oblige, la commune s'engage dans la réalisation d'économie. La modernisation de l'éclairage public avec l'installation d'horloges astronomiques permettront de réduire le temps d'éclairage, « 50% d'économie ». La négociation de l'achat de l'électricité a également permis d'économiser annuellement 2800€.

Economie, également avec la renégociation du taux de certains prêts contractés par la commune qui ont passés de 4.20% à 2.80% (-18 700 €).

Bonne lecture de ce bulletin et bonne saison estivale.

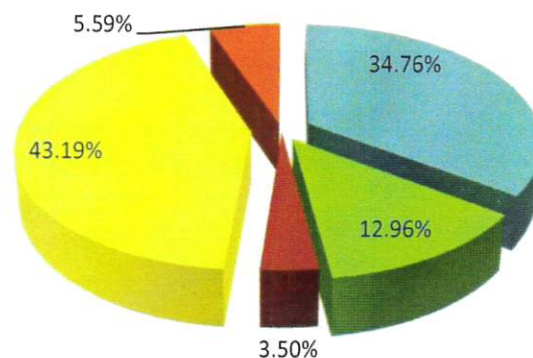
Le Maire

Dominique JEANNIER

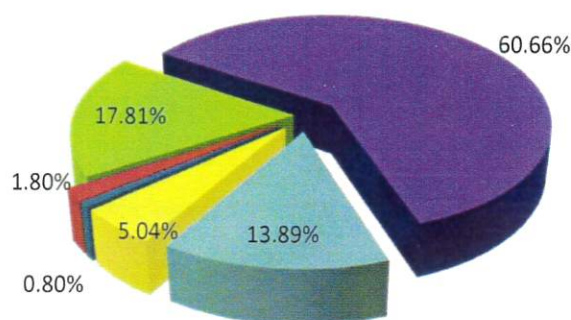
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2015 - Budget communal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Montant
Charges à caractère général	126 092.58 €
Charges à caractère général série Bois	47 025.71 €
Charges de personnel communal	12 715.10 €
Autres charges de gestion courante <i>(contributions CCGP pour secrétariat interco - centre technique interco et RPI, indemnités, subventions)</i>	156 690.63 €
Remboursements intérêts emprunts	20 280.11 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT REALISEES	362 804.13 €

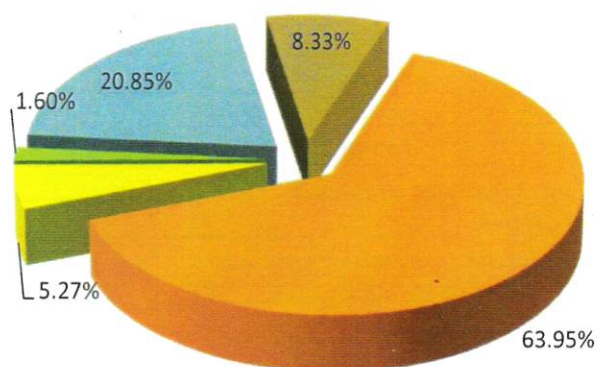


RECETTES	Montant
Produits exceptionnels	3 609.59 €
Produits des services	8 118.29 €
Produits des services - série Bois	80 399.00 €
Impôts et taxes	273 871.45 €
Dotations et participations	62 714.28 €
Autres produits	22 740.13 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT REALISEES	451 452.74 €

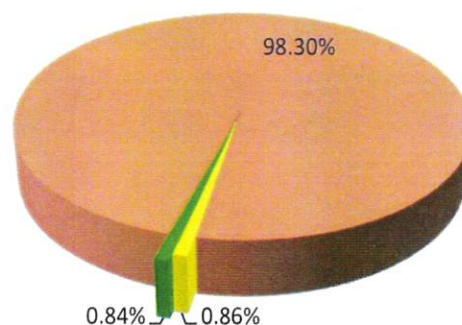


SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Montant
Installations de voirie <i>(dont panneau d'information électronique)</i>	13 993.68 €
Travaux sylvicoles - série Bois	4 241.55 €
Immobilisations en cours <i>(chaufferie école, travaux église / cimetière, hangar communal, mur mairie)</i>	55 363.02 €
Immobilisations corporelles <i>(copieur et ordinateur mairie, copieur école, illuminations Noël, balançoires aire de jeux, divers mobilier)</i>	22 106.50 €
Remboursement capital / emprunts	169 779.85 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT REALISEES	265 484.60 €



RECETTES	Montant
Subventions d'investissement	1 908.69 €
Immobilisations corporelles	1 853.80 €
Dotations, fonds divers	217 978.27 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT REALISEES	221 740.76 €

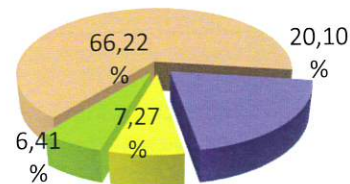


2015 est la dernière année au cours de laquelle les dépenses et les recettes relatives à la forêt sont incluses dans le budget communal. A partir du 1er janvier 2016, le bois fait l'objet d'un budget annexe.

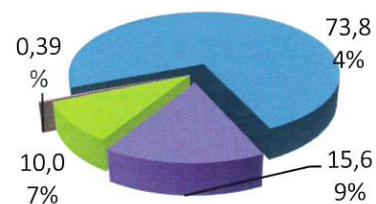
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2015 - Budget Eau

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES	Montant
charges à caractère général (y compris achat de l'eau)	28 380,05 €
Atténuation de produits	8 616,00 €
autres charges de gestion courante	3 114,54 €
Remboursement intérêts emprunts	2 749,07 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION REALISEES	42 859,66 €

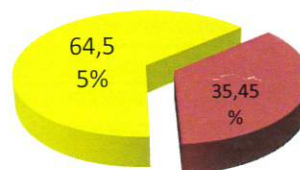


RECETTES	Montant
Vente d'eau	37 395,90 €
Redevance pollution	7 948,08 €
Abonnements part fixe	5 100,00 €
Autres produits de gestion courante	199,35 €
TOTAL RECETTES REELLES D'EXPLOITATION REALISEES	50 643,33 €

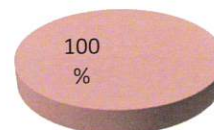


SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Montant
Immobilisations en cours (travaux rue Louvière, Prefabéton)	4 841,34 €
Remboursement capital / emprunts	8 815,37 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT REALISEES	13 656,71 €



RECETTES	Montant
Dotations	4 017,46 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT REALISEES	4 017,46 €



QUELQUES CHIFFRES CLES POUR 2016

Le budget 2016 est un document PREVISIONNEL, établi notamment avant que soit connu le montant des marchés pour la réalisation des opérations d'investissement. L'inscription d'une dépense ne signifie pas qu'elle sera réalisée. En matière budgétaire, les prévisions sont toujours envisagées avec prudence. Les dépenses sont surévaluées alors que les recettes sous-estimées.

Ainsi, lors de la présentation du **compte administratif** qui concerne les dépenses réalisées et les recettes perçues, il ne peut y avoir que des dépenses minorées et des recettes en augmentation par rapport aux prévisions.

Budget communal

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total des dépenses réelles prévues	399 166.00 €
Total des recettes réelles prévues	405 179.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total des dépenses réelles prévues	793 332.00 €
Total des recettes réelles prévues	805 892.00 €

Le conseil municipal a décidé lors de sa séance du 18 mars 2016, de maintenir les taux des taxes d'habitation, foncier non bâti et d'augmenter de 3% le taux d'imposition de la taxe foncier bâti. De ce fait, le produit attendu pour l'ensemble des taxes foncières (habitation, foncier bâti, foncier non bâti) se monte à 129 702 €.

Détail des principales dépenses d'équipement prévues	
Aménagement combles périscolaire (assistance à maîtrise d'ouvrage + maîtrise d'œuvre + travaux)	564 520.00 €
Aménagement rue de Dommartin et rue de Fontenelle (voirie + éclairage public)	82 773.00 €
Eclairage public maîtrise de l'énergie - SYDED	43 440.00 €
Mur autour de l'église	17 419.00 €
Terrain multisports (barrière + filet)	3 000.00 €
Electricité mairie + stade de football	2 280.00 €
Toilettes sèches maison forestière	360.00 €
Installations de voirie (panneaux)	2 000.00 €
Mobilier divers - vaisselle - panneaux d'affichage - illuminations Noël - petit équipement périscolaire	9 649.00 €
Travaux Plan de Gestion Intégré (passage canadien Grange Redy + place de retournement + réouverture du milieu)	16 140.00 €
Total :	741 581.00 €

Budget Eau

SECTION D'EXPLOITATION	
Total des dépenses réelles prévues	53 196.00 €
Total des recettes réelles prévues	48 540.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total des dépenses réelles prévues	25 460.00 €
Total des recettes réelles prévues	9 911.00 €

Pour l'année 2016, le prix du m3 d'eau s'élève à 0.90 € auquel s'ajoute la part fixe d'un montant de 15 €.

Schéma de mutualisation – Communauté de communes

La réglementation en vigueur (loi NOTRe), impose aux communautés de communes d'établir un schéma de mutualisation des services afin d'optimiser l'action publique entre les communes.

Les compétences de la CCGP aujourd'hui :

- **Aménagement de l'espace** : instruction des autorisations d'urbanisme (permis d'aménager, de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...)
- **Développement économique** : gestion et création des zones d'activités industrielles, artisanales et commerciales. Gestion de l'immobilier des hôtels d'entreprises ou d'ateliers relais. Affermage de l'abattoir. Protection et mise en valeur de l'environnement : protection et production de la ressource en eau. Assainissement, réhabilitation des milieux naturels en convention avec le syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs, collecte des ordures ménagères, fourrière animale.
- **Tourisme** : Château de Joux ; activités alpines et nordiques ; activités nautiques en partenariat avec le syndicat mixte des deux lacs ; office du tourisme.
- **Politique du logement et cadre de vie** : programme local habitat ; gestion et installation des gens du voyage ; contrat éducatif local ; construction et équipements pour la petite enfance ; prévoyance délinquance.
- **Autres compétences** : SDIS (service départemental d'incendie et de secours) ; contribution au financement des infrastructures de communication (fibre optique) ; secrétariat intercommunal ; centre technique intercommunal ; gestion des regroupements intercommunaux (RPI – écoles) ; construction et gestion de la chambre funéraire.

Réflexion sur des compétences nouvelles : Cinq domaines sont en réflexion .

1. Compétence complète de la gestion de l'eau (de la production à la distribution).
2. Compétence tourisme élargie à la gestion du camping.
3. Service d'ingénierie à la disposition des communes et de la CCGP : la ville de Pontarlier dispose de son propre service d'ingénierie. La question se pose, d'intégrer celui-ci à la CCGP, afin de réduire les coûts sur des études sur les travaux de voirie, réseaux ou autres bâtiments. Actuellement, les communes font appel à des bureaux d'études selon leurs besoins.
4. Médiathèque.
5. Service d'archives intercommunales.

Loi NOTRe - Promulguée le 7 août 2015 *Réformer l'organisation territoriale*

La réforme territoriale

Les intercommunalités montent en puissance : Le relèvement du seuil d'intercommunalité de 5 000 à 15 000 habitants (article 33 de la loi du 7 août 2015) permettra d'avoir davantage de capacités à agir au niveau des bassins de vie d'aujourd'hui, plus étendus que ceux d'hier. Il s'accompagne d'un mouvement d'augmentation des compétences des intercommunalités (tourisme, aires d'accueil des gens du voyage, maisons de services au public), qui permettra la diminution du nombre de syndicats intercommunaux et générera des économies de gestion dans des services utilisés au quotidien par nos concitoyens comme l'eau, les déchets ou les transports. Des adaptations sont prévues pour les territoires à caractéristiques spécifiques.

Janvier 2017

- Réforme des sous-préfectures en créant des maisons de l'État pour regrouper les services administratifs et maintenir une présence sur le territoire.
- Renforcement de l'intercommunalité par la loi NOTRe en transférant les compétences des communes vers les intercommunalités pour mutualiser davantage.
- La commune est l'échelon de base de la République : celui de la démocratie locale. Elle demeure ainsi l'unique échelon de collectivité à disposer de la clause de compétence générale, qui lui permet de répondre à tous les besoins du quotidien des citoyens. Cet échelon est également renforcé par de nouveaux outils **encourageant les regroupements de communes**. La proposition de loi dite des "communes nouvelles", proposée en parallèle du projet de loi NOTRe et soutenue par le Gouvernement, propose que les communes qui se lanceront dans cette démarche de rationalisation bénéficient d'une incitation financière...

« COMMUNE NOUVELLE »



Le nombre élevé de petites communes, disposant de ce fait de peu de moyens, a conduit à la recherche de modalités permettant le regroupement de communes contiguës.

Historiquement, la suppression de communes a été mise en œuvre sous le régime de Vichy (1940-1944). Puis la loi du 16 juillet 1971, dite « loi Marcellin », du nom du ministre de l'Intérieur de l'époque, a organisé des regroupements et fusions de communes.

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités locales a favorisé la création de "**communes nouvelles**", procédure destinée à remplacer la fusion de communes. Des communes nouvelles peuvent ainsi être créées à la place de communes contiguës, ou par transformation d'un établissement public de coopération intercommunale. Au 31 décembre 2013, on comptait une douzaine de créations.

Devant la faible attractivité de cette disposition, le législateur a modifié la loi de 2010 dans le sens d'un assouplissement des règles en vigueur. C'est ainsi qu'il a adopté la **loi relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes du 16 mars 2015** qui est issue d'une proposition de loi. (LOI n° 2015-292). Les Français sont attachés à leurs communes ; et le tissu communal très dense de la France présente des avantages tant sur le plan de la démocratie locale et que pour le maintien de services publics de proximité. Mais la situation de la France est très particulière : elle compte à elle seule un tiers des communes de l'Union européenne à 28 membres. La population moyenne d'une commune française est de 1 750 habitants contre 4 100 en Europe.

Dans les années 1960, **plusieurs pays européens ont été conduits à réduire le nombre de leurs communes**, tous de façon autoritaire. La **Belgique** a réussi à diviser le nombre de ses communes par cinq en dix ans, l'**Allemagne** par trois. La **Grande-Bretagne** a procédé depuis longtemps à un regroupement de ses collectivités territoriales : les districts, équivalents des communes, sont au nombre de 545, avec une population moyenne de 104 000 habitants et une surface moyenne de 468 km². Seuls les pays latins, **Italie** et **Espagne**, n'ont pas procédé, à la même époque, à une réforme communale mais le nombre de leurs communes y est depuis longtemps beaucoup moins élevé qu'en France.

??? POUR DEMAIN ??? « PEUT-ETRE OU PAS DU TOUT »

QU'EST-CE QU'UNE COMMUNE NOUVELLE :

C'est exister au sein d'une grande communauté, augmenter les capacités budgétaires.

A titre d'exemple : *La Communauté de Communes du Grand Pontarlier fait le choix de devenir « Commune Nouvelle, les dix communes ne font plus qu'une. Il y aura 1 maire pour les dix communes, et des « maires délégués étant adjoints de la nouvelle commune » dans chaque commune. De ce fait, devenant une seule commune, elle doit s'intégrer dans une nouvelle intercommunalité ».*

QUI PEUT EN PRENDRE L'INITIATIVE :

Les communes ; le conseil communautaire ; le préfet (avec l'accord des 2/3 des communes représentant les 2/3 de la population). Une commune nouvelle qui se substitue à une communauté de commune, devient **une commune isolée** et doit de ce fait, adhérer à un nouvel EPCI (Etablissement Public de coopération Intercommunal). Ces recompositions auront des conséquences sur les syndicats.

QUE DEVIENT LA « COMMUNE HISTORIQUE » : « exemple d'une commune historique : Vuillecin »

Vuillecin, devient une **commune déléguée**. La commune déléguée dispose d'un maire délégué et éventuellement un ou plusieurs adjoints (pas forcément de Vuillecin, après 2020), ils sont **désignés** par le conseil de la **commune nouvelle**. De ce fait : Vuillecin devient une « mairie annexe » et institue un conseil de la commune déléguée.

CONSEQUENCES DE LA CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE :

La commune nouvelle **se substitue** aux communes pour toutes les délibérations, actes et procédures engagées avant sa création.

- Pour l'ensemble des biens, droits et obligations.
- Dans les syndicats dont les communes étaient membres.
- Pour le personnel qui se rattache à la commune nouvelle.

** Il en est ainsi pour les PLU, carte communale ou tout document d'urbanisme.

Charte fondatrice de la commune nouvelle : Les communes s'étant regroupées élaborent ensemble une charte. Cette dernière, formalise le projet commun, acte l'organisation, les ressources et les compétences. La charte **n'a aucune valeur juridique**, il s'agit d'un accord moral et volontaire entre les élus.

ETAT DES LIEUX DES COMMUNES QUI SE REGROUPENT :

- comptes des communes qui se regroupent pour mesurer le poids des dépenses / recettes / emprunts / trésorerie.
- Inventaire des projets d'investissement en cours et à poursuivre.
- L'inventaire du patrimoine **à transférer**.
- Tableau des principaux services.

Maire de la commune nouvelle : Les maires des communes historiques **deviennent** des maires délégués. Le nouveau conseil élit le maire de la commune nouvelle, **jusqu'en 2020**.

ROLE DU MAIRE DELEGUE : Il est toujours officier d'état civil et de police judiciaire ; il peut recevoir des délégations territorialisées de la part du maire de la commune nouvelle. Il rend un **AVIS** sur les autorisations d'urbanisme, d'aliénation d'immeuble etc...

Administration de la commune nouvelle jusqu'en **2020** : 69 membres maximum ; les maires délégués **sont adjoints** de la commune nouvelle ; La CN détermine le nombre d'adjoints (30% maximum du conseil). Les adjoints de la commune historique ne sont pas obligatoirement adjoints de la commune nouvelle.

INDEMNITES DU MAIRE : sont de droit rattachées à sa commune historique, s'ajoutant pour le maire les indemnités d'adjoint de la commune nouvelle (*soit le maximum des adjoints de la commune historique*).

FISCALITE

La commune nouvelle bénéficie de la fiscalité communale. Elle décide **ou non d'harmoniser progressivement** les taux. L'intégration fiscale des taxes communales peut **s'étaler pendant 12 ans maximum**. L'intégration progressive doit être précédée de l'harmonisation obligatoire des abattements de la Taxe d'habitation.

NOM DE LA COMMUNE NOUVELLE : accord entre le nouveau conseil municipal, à défaut, le préfet propose un nom.

ADRESSE DE LA COMMUNE NOUVELLE : La direction aux relations territoriales (DTR) indiquera le code postal de la commune nouvelle. Diagnostiquer les noms de voies en homonymie. Si besoin renommer ou numéroter les voies.

** *La création d'une commune nouvelle peut se mettre en place pour deux communes. Les tenants ci-dessus sont exactement les mêmes.*

VUILLECIN 1916

1916 – 2016 Il y a un siècle...



Photo du village prise entre 1910 - 1915

La première guerre mondiale considérée comme un des événements marquants du XX^{ème} siècle, appelée « Grande Guerre », fut l'une des plus longues, dévastatrices et inhumaines. Elle a appelé sur le front de nombreux jeunes hommes. L'année 1916 est marquée par la cruelle bataille de Verdun, où de nombreux soldats perdirent la vie. Les soldats survivaient dans un « enfer ». Ils étaient surnommés « les Poilus ».

Chaque village, durant cette guerre sera touché par la disparition de nombreux jeunes. Les monuments érigés, par la suite, sont la mémoire encore vivante de cette terrible période.

Pour la commune de Vuillecin, de nombreux jeunes sont engagés sur le front pour défendre le pays. Parmi eux, Paul Pernet. Il perdit la vie sur le champ de bataille le 1^{er} mai 1916, au Nord du bois de la Caillette (Près du Fort de Douaumont).

***** Un jeune de notre village *****



Paul Pernet, est né le 16 septembre 1885, à Vuillecin, il était le fils d'Athanase Pernet et Elise Dornier, domiciliés à Vuillecin. Paul Pernet a pris pour épouse le 6 mai 1904 Marthe Colissa domiciliée à Jeuxey (Vosges). Il a exercé la profession d'agriculteur.

Promu Adjudant le 19 août 1914, quelques semaines plus tard, le 11 septembre il est une première fois blessé à Doucières.

Extrait d'un courrier de Paul Pernet adressé à son frère :

« Numéro de matricule : 1027 – classe de mobilisation : 1903 ».

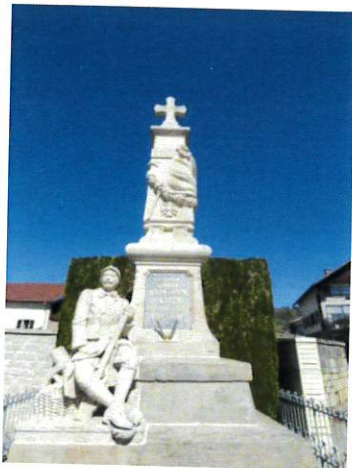
« De ma tanière, je t'écris deux mots pour te donner de mes nouvelles. Nous sommes en première ligne. Nous ne sommes pas trop mal pour descendre dans mon gourbi, il y a une dizaine de marches. Comme tu dois le comprendre, nous ne sommes pas trop en danger, il y a que quand on sort, il nous faut une bougie de jour comme de nuit. C'est tout de même une drôle de vie, mais que veux tu il faut la vivre, puis tu sais on s'habitue, d'abord tu as payé pour le savoir. Nous avons avec nous les Marocains, tu parles des numéros qu'il y a là, c'est original de les voir, ils sont très courageux. Ils savent bondir sur les Boches et leur couper la caboche avec leurs grands poignards. Ils nous aiment beaucoup, car depuis le début ils sont avec nous. Ils ne voudraient pour rien nous quitter. A nos côtés, un grand nombre de cimetières où nos camarades sont tombés pour la Partie. Les tombes sont très bien arrangées, avec ce que l'on dispose... L'artillerie tonne sans répit, la terre tremble, mais cela n'empêche pas nos poilus de dormir la nuit. Le bruit effroyable du canon, les sifflements et les détonations des marmites est pour eux une espèce de feu d'artifice ils ne s'en dérangent pas du tout, ils écrivent, mangent et font toutes les corvées comme si de rien était... Je t'annonce avec plaisir et joie que je viens d'être proposé par le colonel pour le grade de Sous Lieutenant. Peut-être j'y serai dans quelques jours. Le grade d'officier est pour moi un avantage, au lieu qu'une récompense morale. S'il m'arrivait un accident, ma petite femme et ma petite fille seraient à l'abri de toute misère pour leur avenir. Quoique je ne suis pas fataliste j'ai espoir de conserver ma peau (comme le dise tous les poilus). Peut-être les boches me manqueront encore, comme la première fois, enfin que veux-tu l'espoir fait vivre. Au moment où je t'écris, je viens de faire disparaître le goût sauvage qui se dégage de mon terrier, je viens d'y allumer un peu de feu en brulant du pain, et puis tu sais là-dedans, on n'est pas tout seul, les locataires n'y manquent pas. Chats amis des poilus, rats gros comme des lapins, souris, mulots. Tous ces animaux vous piétinent la nuit, ainsi celle de cette nuit un rat m'est tombé sur la figure, tu penses si j'ai eu le geste énergique pour l'envoyer à la « balançoire » ... Je suis en bonne santé, J'espère que toi et Lucie vous êtes en pareil état. Recevez tous deux mes plus tendres affections. »

Pernet Paul Adjudant au 170 d'Infanterie 5^{me} compagnie. Secteur Postal H9

Promu sous-lieutenant à titre temporaire le 21 octobre 1915. Tué à l'ennemi au nord du bois de la Caillotte (Verdun) le 1^{er} mai 1916. Rayé des contrôles le 2 mai 1916. **Citations** : cité à l'ordre général n°131 du 16 mai 1916. Glorieusement blessé à la tête de sa compagnie à l'attaque du 1^{er} mai a été mortellement frappé en revenant prendre sa place au combat au moment où une contre-attaque se déclenchait.

Les soldats de Vuillecin morts pour la France durant la grande guerre :

- 1914 : Maurice ANDRE ; Gaston DAYET ; Marcel ANDRE ; Paul COTE ; Amédée SAILLARD.
- 1915 : Alfred TOURNIER ; Léon MICHEL.
- 1916 : Paul PERNET.
- 1917 : Marcel COLIN ; Pierre MICHEL.
- 1918 : Julien MICHEL ; Maurice JEANNIN.



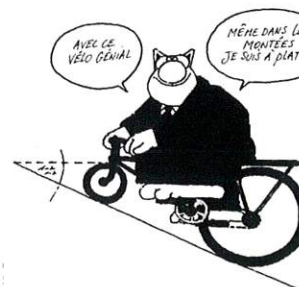
Le 12 décembre 1923, Mr Alponse Jouffroy, maire de la commune de Vuillecin, signe le marché avec Monsieur Jules Gullin de Mouthier Haute Pierre, pour la réalisation du monument aux morts. Le dit monument devra être achevé pour le 1^{er} mars 1924.

Merci à Frederic Delagranti (AVPEC) pour le prêt de ses archives personnelles, grâce à celles-ci vous avez pu découvrir une petite part de l'histoire de notre village.



Quelques règles simples à retenir pour les enfants et aussi pour les adultes !

CYCLISTES



Le vélo doit être pourvu de jour comme de nuit de :

- deux freins, un à l'avant et un à l'arrière ;
- un avertisseur sonore (timbre ou grelot) ;
- de dispositifs réfléchissants : blanc à l'avant, rouge à l'arrière, orange sur les côtés et dans les pédales.

Dès la tombée de la nuit et lorsque la visibilité est mauvaise :

- d'un feu avant blanc ou jaune
- d'un feu arrière rouge

Vous pouvez aussi **installer un "écarteur de danger"** à l'arrière gauche, pour inciter les voitures à garder leur distance lors d'un dépassement, sans oublier un rétroviseur à gauche, qui permettra à l'enfant de surveiller plus facilement ce qui se passe derrière.

PIETONS



Rendez-vous visibles !

Piétons, cyclistes, pensez à porter une veste de couleur vive surtout de nuit, par mauvais temps et à la tombée de la nuit. Pour être mieux vu lorsqu'il fait sombre, portez de préférence des vêtements (chaussures, sacs à dos...) de couleurs claires ou munis de bandes de tissu rétro réfléchissant, qui renvoie vers les conducteurs la lumière de leurs phares. La nuit, vous serez ainsi visible à plus de 150 m, au lieu de 30 m.

SCOOTER



La tenue vestimentaire

Nouveau ! Depuis le 1er janvier 2016, comme les automobilistes, tout conducteur de deux (ou trois) roues doit conserver à portée de main un **gilet de haute visibilité** (le plus souvent jaune fluo). Un gilet à **revêtir, en cas d'arrêt d'urgence**, afin de **se rendre bien visible**, sinon la sanction sera une amende de 135 €.

Demandez à votre enfant d'éviter de porter des vêtements amples et de **privilégier les vêtements couvrant complètement bras et jambes, assez solides pour résister aux frottements** en cas de chute. **Les matières synthétiques sont à proscrire** : en cas de frottement sur le sol, ces matières fondent sur la peau et peuvent brûler grièvement... **Des gants sont indispensables, été comme hiver, pour la protection des mains.**



« Dans de nombreux cas d'arrêt cardiaque, le cœur continue de battre, mais le rythme des battements est tellement anormal que les contractions cardiaques sont inefficaces et que le cœur ne peut plus assumer sa fonction de pompe sanguine : c'est la **fibrillation**.

Cette fibrillation peut être corrigée au moyen d'un **DAE** « défibrillateur automatisé externe » qui analyse le rythme cardiaque de la victime, avant de lui administrer, si nécessaire, un choc électrique.

Les chances de survie augmentent si la réanimation cardio-pulmonaire et la défibrillation sont entreprises **dans les premières minutes qui suivent l'arrêt cardiaque** ».

Sensibilisation à l'utilisation d'un défibrillateur



Lors de la formation du 19 octobre 2015 concernant le défibrillateur, des points très importants ont été évoqués :

- Qu'est-ce qu'un arrêt cardiaque ?
- Comment reconnaître un arrêt cardiaque ?
- Que faire ?
- Qui appeler ?
- Comment se servir du défibrillateur ?

Cette formation a rencontré un vif succès, une nouvelle séance est prévue en octobre prochain.

Toutes les personnes intéressées peuvent s'inscrire dès à présent, soit auprès de André Karalambos soit au secrétariat de la mairie.

Les dates seront communiquées ultérieurement.

PERISCOLAIRE / ACCUEIL DE LOISIRS

RPI Dommartin et Vuillecin



L'accueil périscolaire, ouvert à la rentrée scolaire 2013/2014, a largement fait ses preuves, à tel point que les locaux deviennent trop exigus. Actuellement, la commune de Vuillecin, en partenariat avec la commune de Dommartin, travaille pour la création d'un nouvel accueil. L'étude est en cours pour aménager l'étage supérieur de l'école de Vuillecin, actuellement non utilisé.

Le coût des travaux sera financé par Vuillecin qui sollicitera ensuite la contribution de Dommartin. Les demandes de subventions afférentes à cette création seront faites.

Suite aux demandes des familles, il est proposé un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) lors des vacances scolaires. (1 semaine en hiver, printemps et automne, 3 semaines en été).

Ce service a été proposé une première fois, lors des vacances de février 2016. Le seuil d'inscription minimal n'ayant pas été atteint, l'ALSH n'avait donc pas ouvert ses portes.

Aux vacances de Printemps, l'offre a été réitérée. Le seuil de 7 enfants inscrits étant atteint, l'accueil a pu être organisé le lundi, mardi, jeudi et vendredi de la première semaine de vacances.

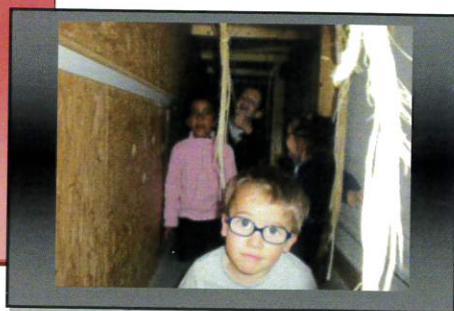
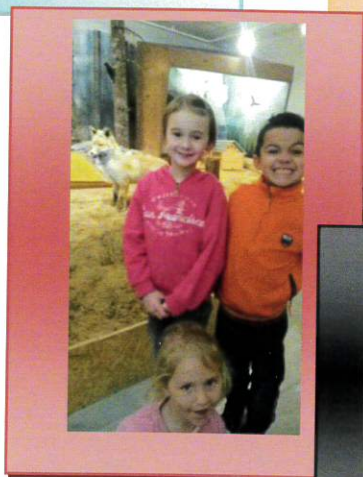
Horaire d'ouverture : 7 heures à 18 heures.

Taux de participation ALSH :

- ✚ Lundi 8 enfants ; Mardi 8 enfants ; Mercredi 0 enfant ; Jeudi 7 enfants ; Vendredi 12 enfants.
- ✚ Personnel nécessaire : deux animatrices encadrantes.

Delphine Bourgeois et Béatrice Rosier ont proposé aux enfants une semaine avec le thème :

"Les petites et grosses bêtes"



La détente avant tout !

Jeux, goûter du lapin, cuisine, bricolage et pour finir la semaine sortie maison de la réserve !

L'inscription à ALSH s'effectue à chaque rentrée scolaire auprès de la Directrice Delphine Bourgeois.



... UN APERCU DE LA VIE A L'ECOLE ...

Chaque mois les élèves des trois classes de l'école de Vuillecin se retrouvent devant la fresque d'anniversaires (sur le thème du cirque) pour souffler les bougies des enfants nés au cours du mois écoulé. Cette pratique aide les enfants à se structurer dans le temps, leur permet de lire des recettes et d'apprendre à vivre ensemble.

A chaque mois une « gourmandise » partagée par les enfants :

- ✚ Septembre, ils ont partagé de grands marbrés
- ✚ Octobre, de délicieux gâteaux au yaourt
- ✚ Novembre, des tranches de pain avec du fromage fondu
- ✚ Décembre, de beaux gâteaux roulés en forme de bûche de Noël
- ✚ Janvier, des galettes des rois
- ✚ Février, des crêpes
- ✚ Mars, des œufs de Pâques
- ✚ Avril, des petits pains au lait



Les petits vous confient la recette du gâteau roulé :

Ingrédients :

- 4 œufs
- 125 grammes de sucre
- 125 grammes de farine
- 1 sachet de levure chimique

Mélanger le tout, puis déposer la pâte sur la plaque du four et cuire à thermostat 180°. Sortir le gâteau et rouler le encore chaud dans un linge humide. Laisser refroidir. Dérouler et garnir de confiture ou de pâte à tartiner.

Décorer le gâteau, avec des copeaux de chocolat, du sucre glace... à votre guise !

Bon Appétit !



Fêtes des Mères 2016



Le repas de la fête des mères, offert par la commune, se veut à la fois convivial et source de lien social. Son organisation recherche à satisfaire tout le monde.

Bel été à vous ...



Simone BRULEBOIS, (née en 1929) est la doyenne de l'assemblée. Depuis de nombreuses années, elle participe à ce moment où les mamans sont mises à l'honneur.





JOURNEE DE L ENVIRONNEMENT



Pas chaud, chaud, mais sans pluie !

L'opération « journée de l'environnement » fête son vingtième anniversaire. Vingt ans déjà, que les bénévoles se réunissent pour le nettoyage des alentours du village.

Une trentaine de personnes ont répondu à l'invitation de la municipalité pour « le coup de balai » printanier. Les remorques se sont une fois de plus remplies. Un geste éco-citoyen pour les bénévoles, rêvant un jour que « l'homme » sera éco-responsable.

La campagne est vraiment jolie, on vient s'y promener, prendre l'air, cueillir des fleurs, en oubliant au passage, quelques papiers de ci, de là... Comme dans bien des communes, il y a les « points noirs », bien souvent liés aux stationnements le long des routes ou au départ de balade. À Vuillecin, l'aire au bord de la N57, fait partie de ces zones de délestage d'ordures. Bouteilles, canettes, cendriers vidés... on trouve de tout, malheureusement !

« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants ». St Exupery

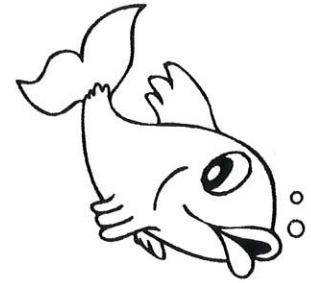
Citation à méditer ...



Le verre de l'amitié a conclu cette matinée ! Merci aux bénévoles !



LE MORAY



A la découverte de
quelques habitants plus discrets.

« La Moule d'eau douce »



Anodonta (les anodontes), est un genre de mollusques bivalves d'eau douce (moules).

C'est dans le genre *Anodonta* que l'on trouve les espèces des plus grands bivalves d'eau douce d'Europe. Les anodontes vivent et se déplacent lentement au fond de l'eau grâce à un pied unique. Ils préfèrent les eaux calmes dans lesquelles, enfoncés dans la vase, les individus entrouvrent leur coquille pour laisser passer leurs siphons respiratoires. Ils sont d'excellents filtres et, par leur action, participent à la purification de l'eau. Mais en contrepartie, ils peuvent accumuler des germes pathogènes et des polluants et éventuellement les accumuler dans leurs tissus et leurs coquilles.

Ces mollusques sont convoités par certains poissons comme la carpe et volontiers mangés par le rat musqué en hiver. Sa présence est un signe du bon état de l'étang ou de la rivière, en effet cet organisme ne supporte pas la **pollution**. **Au Moray, cette moule est présente, signe de la bonne qualité de l'eau !**

**** au fil de l'histoire ****

Les coquillages ont joué un rôle important durant la préhistoire. Dans certaines régions du monde (*par exemple sur les bords du Nil dont les sédiments étaient alors riches en mollusques*), les anodontes semblent avoir été recherchés et appréciés par l'homme préhistorique.

A titre d'exemple, dans les années 1920, le préhistorien Edmond Vignard (1885-1969) a fouillé des amas préhistoriques de déchets alimentaires dans la province d'Assouan en Haute-Égypte, sur les bords d'un ancien lac autrefois alimenté par le Nil et par deux autres fleuves aujourd'hui asséchés.



Il y a trouvé « de nombreux amas de cuisine, formés de valves de moules fluviales genre "Unio" et "Anodonte" », il ajoute d'ailleurs qu'« elles sont encore parfaitement conservées et leur nacre épaisse possède un orient magnifique. Des découvertes similaires ont été faites en Asie du Sud-Est où les amas de coquilles de Paludines, d'Ampullaires et Mulettes datés de l'âge de la pierre et de l'âge du bronze sont localement si importants qu'ils étaient encore au début du XX^e siècle exploités comme carrière de pierre à chaux.

La nacre et les perles ont aussi intéressé notre ancêtre *Homo sapiens*, qui en a fait des plaquettes, des boutons, des bijoux, ou des éléments de marqueterie dont certains sont retrouvés dans des grottes préhistoriques. Dans les années 1870, l'explorateur allemand Georg Schweinfurth rapporte que certaines tribus africaines utilisent des coquilles d'anodontes comme cuillères comme elles l'étaient autrefois en Égypte.

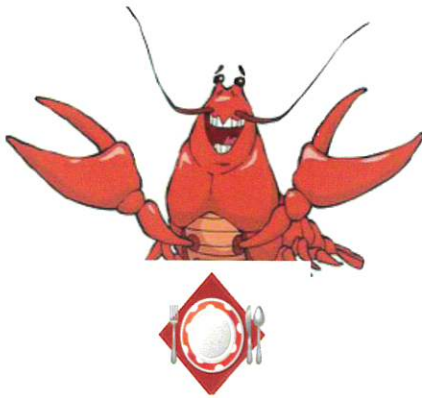
« Les écrevisses »



Selon l'UICN « Union Internationale pour la Conservation de la Nature en France », un quart des espèces de crustacés d'eau douce est menacée en France. Les écrevisses sont particulièrement concernées : 3 espèces risquent l'extinction à cause de la **pollution**, de maladies mais aussi de la présence d'espèces invasives d'écrevisses originaires d'Amérique. Il est nécessaire de protéger les écrevisses indigènes qui risquent de s'éteindre totalement dans très peu de temps. Le terme écrevisse est un nom vernaculaire donné à plusieurs espèces de crustacés « décapodes » appartenant la plupart du temps à la famille des Astacoidea, et dispersés dans plusieurs genres. Leur point commun : toutes les espèces **vivent en eau douce** et ressemblent à de petits homards, dont elles sont proches.

En 2012, l'UICN publiait les résultats d'un travail long de 3 ans qu'elle a mené sur la situation des crustacés d'eau douce en France métropolitaine. On apprenait alors que sur les **576** espèces étudiées et passées au crible des critères de la fameuse Liste, **28 % apparaissent comme menacées** et 26 % sont placées dans la catégorie « données insuffisantes ». Sur ces dizaines d'espèces particulièrement en danger, ce sont les écrevisses qui sont en première ligne. Les 3 espèces autochtones sont menacées de disparaître : l'**écrevisse à pattes blanches** est ainsi classée "Vulnérable" en métropole, l'**écrevisse à pattes rouges** "En danger" et l'**écrevisse des torrents** "En danger critique". De lourdes menaces pèsent en effet sur elles : pollution des rivières, propagation de maladies comme la peste de l'écrevisse et concurrence d'espèces invasives, venues des Amériques – l'écrevisse de Louisiane, l'écrevisse de Californie et la petite américaine.

Les crustacés d'eau douce sont très sensibles à la pollution chimique des eaux. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils sont considérés comme de **très bons indicateurs de la qualité des rivières**.



L'alimentation des écrevisses en milieu naturel est principalement composée de végétaux et de petits animaux (ces derniers sont généralement des larves d'insectes, des vers, mollusques, etc.). On constate que les végétaux riches en calcium (roseaux, joncs, carex, etc.) sont régulièrement au menu des écrevisses. Quoi de plus normal quand on sait que le calcium est nécessaire pour la formation de la carapace. Il est donc logique de voir leur consommation augmenter peu de temps avant la mue.

La consommation de nourriture végétale peut varier chez les écrevisses. En effet, si chez les adultes elle peut atteindre 80%, elle sera de l'ordre de 60% chez les jeunes écrevisses. Ce rapport peut varier pour diverses raisons. Avant d'hiberner ou de se reproduire, le régime est plus carné. Tout comme avant une mue ou au début du printemps, la consommation végétale augmente.

MERCI !

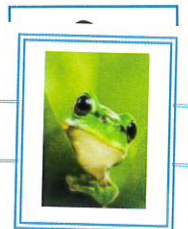
Un lac entretenu ... pour le plaisir des promeneurs et surtout de ces habitants !

Merci aux bénévoles de l'AVPEC et de la Chasse, ils entretiennent le lac du Moray et veillent à ce que le règlement de pêche soit respecté.



Samedi 23 avril 2016, les derniers barbelés entourant le lac sont tombés.





Comme prévu dans la convention que l'A.V.P.E.C a signée avec la municipalité début 2015 tous les panneaux ont été posés ainsi que deux barrières sur le chemin du Moray afin de gérer plus facilement l'interdiction de circuler pour les véhicules à moteur (sauf les ayant droits). Trois tables posées sur socle béton ont également été installées. La clôture bordant le chemin côté Vuillecin a été déposée et les abords de l'étang fauchés.

Un règlement de pêche spécifique à l'étang a été établi avec la truite Pontissalienne. Les règlements en vigueur à quelques exceptions près, sont respectés.

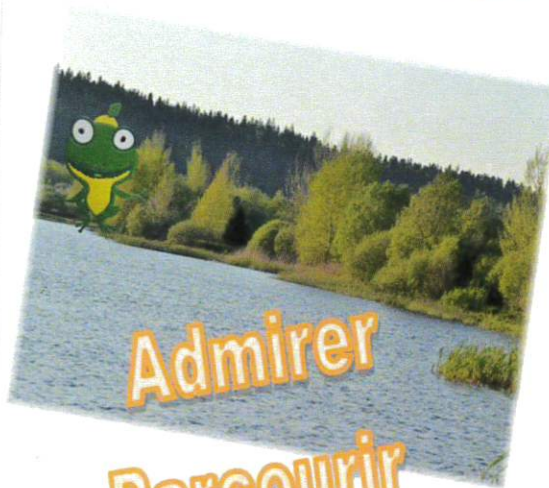
La réglementation de la pêche est reconduite pour 2016. Les abords de l'étang côté chemin du Moray seront à nouveau fauchés et la barrière côté grande route sera déposée. Un projet d'une journée découverte du lac est envisagé. Une révision du règlement de pêche est en cours de discussion avec la truite Pontissalienne pour être appliqué en 2017.

Le 4 octobre 2015, plus de 1200 oiseaux ont été comptabilisés. Plus de 200 sortes d'oiseaux ont déjà été observés et d'après les spécialistes, l'étang est un site tout à fait remarquable.

Le fauchage des plantes invasives dans le marais avec les chasseurs est prévu cet été.



LE MORAY



Admirer

Parcourir



Respecter

**** Observé au MORAY



C'est une **Ouette d'Egypte**, oiseau d'origine africaine qui a été introduite en Angleterre et au Pays Bas, désormais elle s'y reproduit. Bien qu'assez rares, ses observations se font de plus en plus fréquentes.

Chapelle SAINT GEORGES

Les travaux de rénovation de la chapelle St Georges sont pratiquement terminés. Le petit avant toit ainsi qu'un tableau sont en cours de finition et seront installés prochainement. Une cérémonie est envisagée pour remercier toutes les personnes ayant participé aux travaux.

CHAPELLE SAINT GEORGES

En 1851 une grande sécheresse sévit dans les montagnes et surtout à Vuillecin. Les habitants de Vuillecin organisent une procession avec l'image de Saint Georges en Tête du cortège et se dirigent sur l'emplacement d'une ancienne chapelle dit « le Temple » ayant appartenu aux templiers et dédiée à Saint Georges. Ils implorent la bienfaisance du ciel ; la population fait alors la promesse de reconstruire une chapelle en l'honneur de Saint Georges si celui-ci leur envoie la pluie .

Leur vœu fut exaucé et les habitants de Vuillecin érigèrent la chapelle sur l'emplacement de l'ancienne et le 20 mai 1861 la chapelle fut terminée

TOOPY PROD POUR AVPEC VUILLECIN
avpec.vuillecin@gmail.com

Pour l'AVPEC VUILLECIN :

- Photos « droit réservé » : DELGRANDI Frederic
- Email : avpec.vuillecin@gmail.com

CHASSEURS



Une famille sanglier, bien tranquille !



La saison 2015/2016, fut une belle année pour l'exercice de la chasse, notamment avec un automne et une météo relativement agréable. Les populations de chevreuils restent élevées, largement présentes sur la commune par rapport aux villages voisins.

Une bonne nouvelle, le lièvre semble être un peu plus présent sur le territoire.

SECURITE

La sécurité des chasseurs et tous les utilisateurs de l'espace communal reste la priorité des chasseurs de l'ACCA.

A cette fin, des pancartes « **CHASSE EN COURS** » sont systématiquement mis en place.



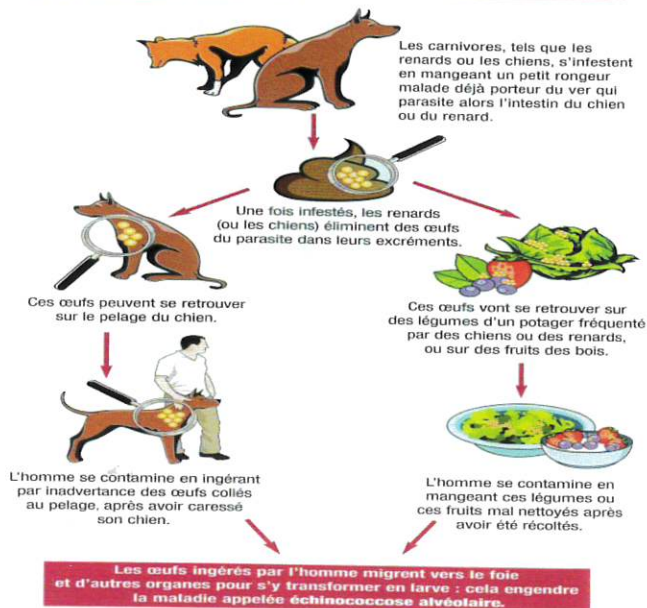
PREVENTION L'ECHINOCOCCOSE

QU'EST-CE QUE L'ECHINOCOCCOSE ?

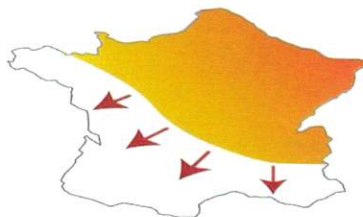
L'échinococcose alvéolaire humaine est une **maladie parasitaire due au développement dans le foie de la larve d'un petit ténia** du nom d'*Echinococcus multilocularis*.

Cette maladie est transmise à l'homme si celui-ci **ingère accidentellement des œufs de ce ver**.

Chez l'homme, en l'absence de traitement cette maladie peut être mortelle !



OÙ CETTE MALADIE EST-ELLE PRÉSENTE ?



Une maladie en expansion...
Répartition d'*Echinococcus multilocularis* dans la population des renards français (Source : ERZ 2010).

PROTÉGEZ VOTRE CHIEN EN LE VERMIFUGEANT

Il faut impérativement vermifuger les animaux de compagnie puisqu'ils peuvent être infestés par le parasite.

- Le vermifuge doit contenir du praziquantel, seule molécule efficace contre les vers échinocoques.
- Quatre traitements par an suffisent à réduire considérablement le risque pour la plupart des chiens.

Remarque : dans les régions où ce parasite est très présent, l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) recommande de traiter tous les mois !



VERMIFUGEZ VOTRE CHIEN QUATRE FOIS DANS L'ANNÉE

Pour plus d'information consultez le site :
www.ententeragezoonoses.com

PROTÉGEZ-VOUS EN RESPECTANT DES PRÉCAUTIONS D'HYGIÈNE

- Se laver les mains :**
 - Après avoir caressé les animaux qui peuvent porter des œufs de parasites sur leur pelage.
 - Après avoir jardiné et été en contact avec de la terre, ou des fruits contaminés.
- Rincer abondamment à l'eau courante et avant de les consommer :**
 - Les légumes crus provenant de jardins accessibles à des chiens ou à des renards.
 - Les fruits des bois crus provenant des endroits où des renards infestés ont pu faire leurs besoins (en général sur les herbes les plus proches du sol).
- Garder les animaux à distance lors des repas.**
- Pour les végétaux consommés cuits, respecter une température de cuisson supérieure à 60°C.**
Remarque : La congélation (-18°C) est sans effet.
- Pour les personnes amenées à manipuler des renards (chasseurs, piégeurs) : porter des gants, si possible à usage unique.**



**L'ECHINOCOCCOSE,
une maladie parasitaire
dangereuse pour
l'homme.**

LA BIBLIOTHEQUE DE VUILLECIN

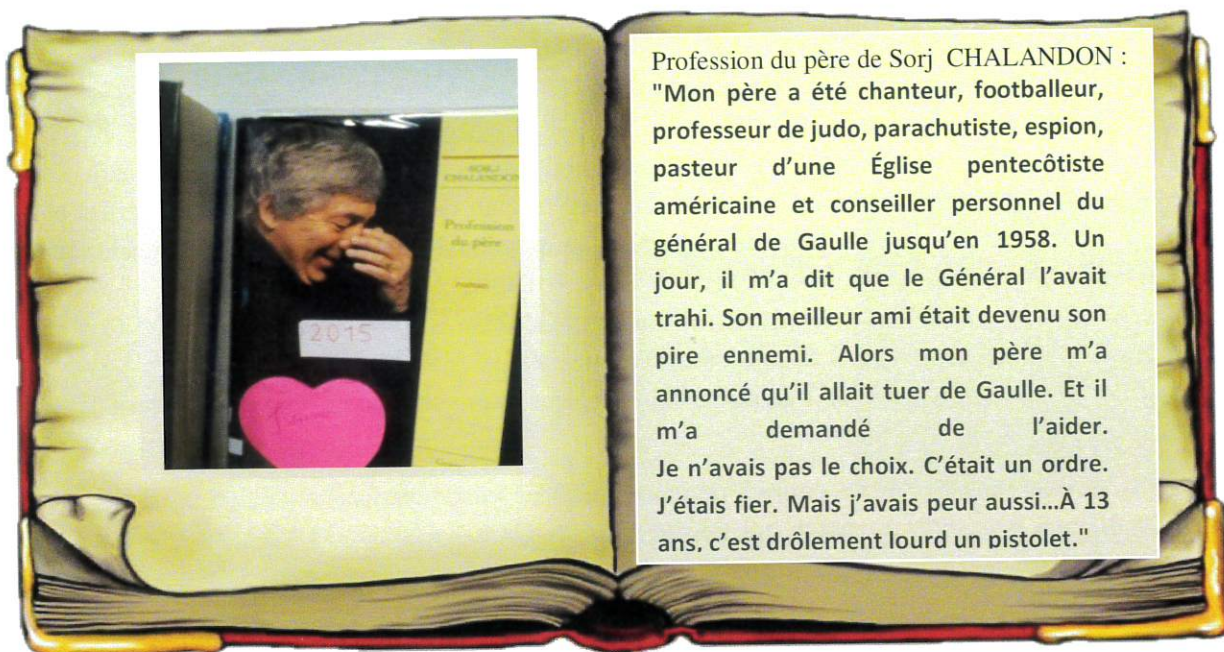


Quel lecteur sommes nous ? Qu'aimons-nous lire ?

Un lecteur de notre village est passionné par l'histoire de France, du monde et la découverte des cultures. Il peut trouver de nombreux documentaires prêtés par le bibliobus et renouvelés tous les trois à quatre mois. Il y a de quoi s'informer, se réjouir, parcourir... Sa passion est connue des bénévoles qui font des choix en fonction de ses goûts. La bibliothèque s'enrichit de nouveautés, deux par an. Il faut tenir compte des prix littéraires sans pour autant les acquérir systématiquement. Les bénévoles essaient d'anticiper les goûts des lecteurs. Pour mieux les connaître, il est demandé aux lecteurs de faire part des « coups de cœur » et les livres sont estampillés d'autant de cœurs sur leur couverture.

Mais qu'est-ce qu'un coup de cœur ? Comment le définir ? Ce pourrait être un livre dont on se souvient encore à la fin du mois ? Un livre que l'on aurait envie de partager avec d'autres lecteurs pour le faire lire et en discuter ?

Un coup de cœur de nos lecteurs :



Venez partager vos « coups de cœur » le premier lundi de chaque mois à la bibliothèque à 18h30 avec l'équipe de bénévoles ou demandez à en recevoir les comptes-rendus par mail en laissant votre adresse mail à un bénévole de la bibliothèque. Vous n'avez pas le temps de lire ? Avez-vous pensé aux livres sonores à écouter sur un lecteur de CD, par exemple dans l'auto ? Là encore, les bénévoles les choisissent dans le bibliobus et les renouvellent tous les trois mois. Venez essayer un livre que vous écoutez !

Noms et coordonnées des bénévoles à votre service :

✚ Colette GROSJEAN, Jean ELISABETH, Geneviève MARGUET, Yolande JEANNIER, Éliane DIMIER-VALLET.

Françoise a quitté sa responsabilité de la bibliothèque. Merci à elle pour ces années de bénévolat ! **Vous** aussi, vous pouvez rejoindre l'équipe des bénévoles !

Rappel des heures d'ouverture de la bibliothèque :

➤ lundi de 15h45 à 18h30, si congé scolaire de 17h30 à 18h30. Fermeture les jours fériés.
La bibliothèque se trouve dans le bâtiment de l'école, au premier étage, entrée extérieure gauche.

L'inscription est gratuite pour les habitants de Vuillecin et les prêts sont gratuits.



Le club de football local regroupe les villages de DOMMARTIN, HOUTAUD et VUILLECIN depuis l'année 2000 suite à différentes fusions. Mais pour que les équipes soient suffisamment étoffées, nous nous sommes associés avec le club voisin de CHAFFOIS depuis 2 saisons. Nous utilisons donc trois terrains : Vuillecin, Houtaud et Chaffois. Ces terrains sont propriétés des communes mais entretenus par les bénévoles des clubs. Merci aux municipalités, pour les subventions annuelles qui nous permettent d'équilibrer le budget.

Les résultats sportifs de la saison dernière ont été corrects et ont permis à toutes les équipes de se maintenir dans leur division respective cette année.

- L'équipe senior A évolue en 3^{ème} division et l'équipe B en quatrième. Leurs bilans n'ont pas été brillants cet automne et espérons que les résultats de la fin de saison redonnent de l'espoir à leurs entraîneurs Didier et David. Merci à eux pour leur persévérance et leur motivation qui ne sont pas suffisamment reconnus par les joueurs.
- L'équipe U15, qui est apparue cette année, débute la saison dans les meilleures conditions en gagnant pratiquement tous ses matchs. L'ambiance est excellente et Daniel et Maxime sont pleinement satisfaits de leurs troupes. Bravo à ce groupe !
- Dans la catégorie U13 : les effectifs sont nombreux et nous avons réussi à faire 2 équipes ainsi que, nouveauté cette année, une équipe féminine en collaboration avec le club de LA ROCHETTE (Boujailles et Chapelle d'Huin). A noter l'engagement et la bonne volonté de tous les dirigeants, ils forment un encadrement efficace pour leur première collaboration. Merci à Fred, Mathieu et Régis.
- 2 équipes U11 ont également été constituées et sont entraînées par Stephano assisté d Enzo et Corentin.
- La catégorie U9, représentée par 3 équipes, est accompagnée par Yohann et Thierry.
- Les plus jeunes U7, répartis dans 2 équipes, débudent leur apprentissage en suivant les conseils de Laurent, fraîchement diplômé.

Nous n'avons pas de classement pour les équipes de jeunes car leur saison est fractionnée en 2 phases. D'abord une période de brassage puis une série de match qui débute à peine. Dans l'ensemble, nous avons de bons groupes de jeunes et l'ambiance est bonne. L'avenir semble assuré.

Un encouragement à tous les parents qui participent à la vie du club, au quotidien, pour les déplacements sur les matchs et les entraînements ainsi que pour la partie associative. Nous remercions également les habitants qui se déplacent sur nos manifestations : fête du 14 juillet et lotos principalement.

Pour tout renseignement voici l'adresse du club : arlier.foot@orange.fr



L'équipe U15

Pour la 3^{ème} année consécutive, l'ASLV a organisé les « VENDREDIS DE L'AVENT » soit les trois premiers vendredi du mois de décembre.



Les habitants du village ont répondu présent à ces derniers rendez-vous de l'année. Entre 60 et 80 personnes étaient présentes chaque Vendredi (rue du Chalet chez M. Mme FLUCHOT, Lotissement Bois Joli chez M. Mme POINTURIER, et à la Mairie pour le dernier Vendredi). Les habitants des rues concernées ont accueilli le village de belle manière avec des mises en bouche confectionnées maison, et le vin chaud préparé par M. JEANNIER a été très apprécié.

Même le Père Noël était présent !



Ce rendez-vous sera bien sûr reconduit en 2016...



Fin février un voyage à DIJON a été organisé. Cinquante personnes ont répondu à l'invitation. L'après-midi a été consacrée à la visite du musée de la vigne « L'IMAGINARIUM » de Nuits Saint Georges.



L'Immaginarium : Un Son et Lumière retraçant le monde merveilleux de la vigne et du vin. Une visite interactive et ludique, suivie d'une dégustation et d'une collation avec des produits régionaux.

La journée s'est terminée au Zénith de DIJON pour assister au spectacle comédie musicale : LE ROI ARTHUR.

✚ L'ASLV vous donne rendez-vous à la fin de l'été pour un dimanche Randonnée. La date sera fixée en fonction de la météo. L'annonce sera faite sur le panneau lumineux.



Bonnes vacances à tous.

Club des jonquilles de l'amitié de Vuillecin

Contact : Madame Lucienne LAURENCE - Présidente ☎ 03 81 39 58 37

Avec ses 68 adhérents, le club des Jonquilles de l'amitié se porte bien !

Les rencontres du jeudi après-midi autour des jeux de cartes ou jeux de société regroupent entre 15 et 20 personnes. Cet hiver quelques participants se sont même prêtés à l'apprentissage de danse en ligne (cha cha cha, madison ou tarentelle) et depuis le mois de mars, si le temps le permet quelques-uns font une partie de pétanque. Tous les jeudis dès 14 h une marche de quelques kilomètres autour du village permet à ceux qui le désirent de se dégourdir les jambes.



Les finances du club sont alimentées par : une subvention communale annuelle, une partie des adhésions ainsi que le bénéfice des lotos ou tarots organisés par le club.

Le loto de janvier 2016 a connu une faible participation, suite aux mauvaises conditions météorologiques.

➤ L'adhésion au club est passée de 10 à 12 euros en 2014. Toute adhésion donne le droit de participer aux activités du club de l'amitié des Capucins à Pontarlier (*gym, ski, randonnées, piscine, raquettes, tennis...*).

Au mois de mai une sortie sera organisée et au mois de juin un pique nique à la maison forestière clôturera la saison comme l'an dernier. Suivra un après midi de jeux, balades ou musique.

Le bureau est composé comme suit, pour les missions principales :

- ✚ Président : Lucienne Laurence * Vice président : Raymond Leclerc
- ✚ Trésorière : Annie Guinchard * Trésorière adjointe : Colette Grosjean,
- ✚ Secrétaire : Colette Maire, * secrétaire adjointe : Claudine Leclerc

Si vous habitez Vuillecin et que vous êtes retraités... Venez partager nos moments de convivialité !




Une fin d'après-midi autour d'un goûter préparé par celui ou celle qui fête son anniversaire dans le mois.


Les mains créatives



Le club « Les Mains Créatives » se porte bien. En 2015, nous avons accueilli une nouvelle adhérente. Le nombre d'adhérents s'élève maintenant à 21 membres.



** Le club propose deux activités : (salle au dessus de la mairie)

 **Peinture** : le lundi après-midi de 14 heures à 17 heures. L'atelier est encadré par France Navet. Elles sont actuellement sept personnes à participer à cette activité.

 **Couture** : Patchwork, points de croix, broderie, réalisations en feutrine etc... tous les vendredis après midi dès 14 heures et le mercredi soir à partir de 20 heures.

Certaines font d'ailleurs deux activités !

** Quelques sorties au programme de cette année :

-  Visite de l'exposition européenne de patchwork à Sainte-Marie aux Mines (Haut-Rhin), durant laquelle nous faisons le plein de tissus et d'idées !
-  Escapade de trois jours en pension complète dans la région, afin de « patcher » ou peindre toutes ensemble, dans la joie et bonne humeur !

** A vos agendas :

Les **10 et 11 septembre 2016**, nous organisons une exposition à la salle annexe des Annonciades de Pontarlier. Ouvert de 10 heures à 19 heures.

Vous pourrez découvrir nos réalisations personnelles. A cette occasion, des articles seront proposés à la vente au profit d'œuvres caritatives.

Nous serons très heureuses de vous accueillir !



Après une première année positive, TAGADA continue sur sa lancée :

- ✚ La mise en page d'un **blog privé** pour faciliter notre communication auprès des parents.
- ✚ **Participation au comice de Dommartin**, début septembre 2015, un stand de maquillage et une journée entre parents très joyeuse malgré la pluie !



- ✚ **La récolte des journaux** ouvre ses portes au préau de Dommartin et continue sur Vuillecin, au local sous la mairie, chaque premier Samedi du mois de 8h30 à 9h30. **Remplissage de la benne le Samedi 21 Mai 2016** : convivialité garantie ! **Record à battre : 6,879 tonnes.**
- ✚ **La vente des bulbes** s'est à nouveau organisée en Octobre auprès des parents.
- ✚ **L'animation Halloween**, après les vacances de la Toussaint, a encore remporté un vif succès : une cinquantaine d'enfants ont fabriqué des lanternes, se sont fait maquiller et ont défilé dans le village de Dommartin.



Fin Novembre, **Mini bourse aux skis** afin d'échanger ou de vendre son matériel.

- ✚ Notre vente de sapins s'est réitérée, dans la cour de l'école de Vuillecin. Les parents sont venus nombreux écouter leurs enfants chanter après qu'ils aient assisté au spectacle de Zucco le clown offert par Tagada.



- ✚ Cette année, pour Carnaval, nous avons décidé d'accompagner Mr Panza et son char au carnaval de Pontarlier.



- ✚ A Pâques, une grande chasse aux trésors a été organisée au « chemin de la Chire » où parents et enfants se sont pris au jeu et ont passé un bon moment de convivialité.

- ✚ Nous avons terminé cette année par notre KERMESSE le Vendredi 3 Juin de 18 à 21 heures, au Terrier à Dommartin. Un repas pourra être pris sur place avec réservation, les enfants auront de nombreuses surprises, attractions gonflables, stands de maquillage et de jeux...

- ✚ L'Assemblée générale clôturera notre année le Lundi 27 Juin 2016.

Nous espérons, encore vous faire rêver l'an prochain, alors à très vite avec TAGADA !

Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas. TAGADA & COMPAGNIE vous ouvre ses portes, Échange, partage, moments de convivialités avec vos enfants : intégration garantie !!!



Urgences, besoins de soutien ou demandes d'information voici les principaux contacts pour vous répondre

Vie pratique

MAIRIE DE VUILLECIN

25300 VUILLECIN

03.81.39.41.13

www.vuillecin.fr

Permanences secrétariat : lundi et mercredi de **14 h à 18 heures** et le vendredi de **9 h à 12 heures**

Email : mairie.vuillecin@wanadoo.fr

- Bibliothèque : tous les lundis de 16h30 à 18 heures.
- Déchetterie : tous les habitants de la commune bénéficient du service de la déchetterie pour cela il faut retirer un badge à la CCL sur présentation de la carte grise
- CCL : 03.81.39.40.02
- Astreinte CCL : 06.82.57.76.75
- Correspondante EST Républicain : L.Invernizzi 03.81.46.63.08

Urgences

- **SAMU** : 15 (urgences médicales)
- **Pompiers** : 18 (urgences graves)
- **Commissariat de Police** :
16 rocade Georges Pompidou – 25300 PONTARLIER : 03.81.38.51.10
- **Gendarmerie** :
4 rue du Moulin Parnet – 25300 PONTARLIER : 03.81.39.06.60
- Numéro d'urgences dédié aux personnes sourdes et malentendantes : 114
- Numéro européen gratuit des disparitions d'enfants : 116000
- Allo enfance maltraitée : 119
- Numéro d'urgence européen : 112 (centre de secours le plus proche du lieu d'appel)
- Centre anti-poison / 03.81.39.06.60
- Pharmacies de garde : se renseigner auprès du commissariat en se munissant d'une ordonnance

Soutien

- Aides aux victimes (violence, accident, discrimination, vol...) : 08 842 846 37 (7j/7 de 9h à 21h)
- Drogue alcool tabac info service : 0 800 23 13 13
- Violences conjugales infos : 3919
- Cancer Info Services : 0 810 810 821